



Club Français du Braque Allemand

Association agréée par le Ministère de l'Agriculture et affiliée à la Société Centrale Canine

APPEL A CANDIDATURES POUR LE RENOUELEMENT STATUTAIRE PARTIEL DU COMITE

Le mardi 15 Octobre 2024 au siège de la SCC

155 Avenue Jean Jaurès 93000 AUBERVILLIERS

Modalités de candidature :

Lors de l'Assemblée Générale électorale du 15 oct 2024 qui aura lieu au siège de la SCC sera organisé le renouvellement statutaire des membres du Comité ,10 postes sont à pourvoir : 8 pour une durée de 6 ans et 2 pour une durée de 3 ans.

La commission Electorale est constituée de 3 membres du comité à savoir : Jean Jacques Martel Président, Bruno Crétonin et Alain Commergnat

L'ensemble des dispositions suivantes se réfèrent aux Statuts et Règlement Intérieur du CFBA actuellement en vigueur.

Le Comité est composé statutairement de 16 membres, il y a 6 membres non sortants qui sont élus jusqu'en 2027

Les candidatures doivent impérativement être adressées par courrier LR avec AR au Président de la Commission des élections date de réception au plus tard le 30 aout 2024 à l'adresse suivante : M. Jean Jacques Martel 118 rue de DOUAI 59000 LILLE

Conditions pour être candidat (conformément à l'article 12 des Statuts) :

- ❖ Être électeur, majeur et jouir de ses droits civiques
- ❖ Résider dans un des pays membres de la FCI.
- ❖ Être membre de l'association depuis au moins 36 mois consécutifs
- ❖ Être membre à jour de cotisation y compris celle de l'année en cours
- ❖ Ne pas avoir été condamné pour sévices ou mauvais traitements aux animaux
- ❖ Ne pas pratiquer l'achat de chiens pour les revendre
- ❖ Remplir ces conditions à la date du 31 mars 2024 décision du comité du 20 juin 2024

Documents à fournir en lettre recommandée avec accusé de réception :

- ❖ Courrier de candidature
- ❖ Extrait de casier judiciaire volet N° 3 de moins de 3 mois.
- ❖ Profession de foi avec texte mis en page sur format A4 recto

La commission électorale dressera la liste officielle des candidats après vérification de leur éligibilité conformément aux statuts et règlement intérieur en vigueur.

Les professions de foi seront diffusées dans leur globalité directement par le club.

Siège Social : 10 Bournazeau 23000 Saint Fiel